

[Text]

Parliament can better oversee the government regulatory process and in particular to enquire into and report upon:

1. the appropriate principles to be observed,
 - (a) in the drafting of powers enabling delegates of Parliament to make subordinate laws, and
 - (b) in the use of executive regulation—including delegated powers and subordinate laws;
 - (c) the manner in which parliamentary control should be effected in respect of the same.
2. the role, functions and powers of the Standing Joint Committee on Regulations and Other Statutory Instruments.

Mr. Chairman, I could take about five minutes to go into the history of how we happen to be where we are with one arm and one leg tied behind us. Some years ago this became an issue, and as a result a bill was enacted by the then Parliament, the Statutory Instruments Act. It did not go as far as we had wanted.

There had been a special parliamentary committee which had looked into the whole question of statutory instruments—one inspired by some comments some of us made in the House. The then Prime Minister Mike Pearson was quite sympathetic to the issue. He struck the special committee under the chairmanship of Mark MacGuigan. It brought in some pretty strong recommendations. As is usual, the government acted, but it really did not follow those recommendations in their entirety. The definition of statutory instruments as set out in the Act, the powers of the Committee, and the extent to which some statutory instruments could be excluded from public disclosure because they were described in certain ways, were all included at the instance of the bureaucracy really not to make this Committee powerless but certainly to limit the extent to which we could operate.

It took two years to get the Committee off the ground. We then started, and I think about 1973 or 1974 we began to take on a life of our own. We have since then used our capacity to go to both Houses, to make reports, to debate those reports. It is a very powerful weapon, because time is a very important element of parliamentary process and sometimes governments are more inclined to say yes to a report even though they do not like it in its entirety rather than say no and have a long debate—a power we have not abused.

However, it has now come to the stage, as has been pointed out already, that there is something lacking in our terms of reference. Although, as Counsel said, we could maybe extend those, we still have to go to the House to get them.

My view has always been, let us do two things. Let us have a complete review, an overlook at the whole regulatory process: how it came into effect; what it is doing; the damage, if any;

[Translation]

moyens par lesquels le Parlement peut étudier d'une meilleure façon le processus de réglementation du gouvernement et en particulier faire enquête sur ce qui suit et présenter un rapport à cet égard:

1. les principes pertinents qui doivent présider
 - a) à l'établissement des pouvoirs permettant aux délégués du Parlement d'édicter des textes réglementaires;
 - b) à l'usage des règlements émanant de l'exécutif, ce qui comprend la délégation des pouvoirs et les textes réglementaires;
 - c) à la façon dont le contrôle parlementaire devrait être effectué à l'égard des questions susmentionnées.
2. Le rôle, les fonctions et les pouvoirs du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Monsieur le président, je pourrais consacrer cinq minutes à expliquer la raison pour laquelle nous n'avons pas les coudées franches. Il y a quelques années, on s'est penché sur cette question et le résultat a été un projet de loi adopté par le Parlement, à l'époque, et que nous connaissons à l'heure actuelle sous le nom de Loi sur les textes réglementaires. Cependant, cette loi n'allait pas aussi loin que nous l'aurions voulu.

Un comité spécial du Parlement avait étudié toute la question des textes réglementaires. Ce comité avait été inspiré par certains commentaires que nous avions faits à la Chambre. Le premier ministre de l'époque, M. Pearson, était en faveur de cette question. C'est lui qui a établi ce comité spécial, sous la présidence de M. Mark MacGuigan. C'est ce comité qui a formulé des recommandations importantes. Comme d'habitude, si le gouvernement a agi, il n'a cependant pas suivi toutes ces recommandations. La définition des textes réglementaires prévue dans la loi, les pouvoirs du Comité et la façon dont certains textes réglementaires pouvaient se soustraire à l'examen du public ont été inclus dans la loi sur les instances de la bureaucratie, ce qui a limité l'étendue de nos pouvoirs, à défaut de nous les enlever complètement.

Le Comité a mis deux ans à faire démarrer ses travaux—et je crois qu'il a fallu attendre 1973 ou 1974. C'est depuis cette époque que nous nous sommes prévalus de nos pouvoirs nous permettant de faire appel au deux Chambres, de présenter des rapports et de les débattre par la suite. Il s'agit là d'une arme considérable, étant donné que l'élément temps est un élément très important dans le processus parlementaire. Parfois, les gouvernements sont disposés à accepter un rapport, même s'ils ne l'aiment pas à 100 p. 100, plutôt que de le rejeter, à la suite de quoi surgirait un long débat.

Cependant, nous en sommes arrivés à un moment où, comme on l'a déjà fait comprendre, nous sentons que notre mandat n'est pas complet. Même si, comme notre conseiller nous l'a dit, nous pouvons élargir notre mandat, il faut, pour ce faire, obtenir l'assentiment de la Chambre.

Personnellement, j'ai toujours été d'avis qu'il fallait faire deux choses: premièrement, une révision complète de tout le processus de réglementation, comment celui-ci a été instauré,